



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernette

01410 MIJOUX

01247.2021. CR9

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX
DU 23.09.2021
Convocation 17.09.2021
Affichage : 30.09.2021**

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre à 19h le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Guillaume LEGAY, maire par intérim

Présents : Mmes M. VIALLET. MC COUTURIER. MM. LEGAY. JUHEN. JOLY. JULLIARD. GROSGURIN

Absent Excusé : C.GROGURIN (arrivé au point 2)

Secrétaire de séance : MC COUTURIER

Sommaire

| | |
|---|----|
| N° 1.2021 – OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE..... | 2 |
| N° 2.2021 – OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02/09/2021..... | 2 |
| N° 3.2021 – OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES | 2 |
| DM 1 augmentation de crédits en section d'investissement | 2 |
| DM2 augmentation de crédits en section d'investissement | 5 |
| DM3 augmentation de crédits en section d'investissement | 6 |
| DM4 augmentation de crédits en section d'investissement | 7 |
| DM5 augmentation de crédits en section d'investissement | 7 |
| DM6 augmentation de crédits en section d'investissement avec virement de la section de fonctionnement à l'investissement..... | 8 |
| DM7 virements de crédits en section de fonctionnement | 9 |
| DM8 & DM9virements de crédits en section de fonctionnement | 10 |
| N° 4.2021 – OBJET : CREATION COMMISSION « LA POSTE » ET NOMINATION DE MEMBRES | 11 |
| N° 5.2021 – OBJET : POINTS DIVERS..... | 12 |
| COL DE LA FAUCILLE | 12 |

N° 1.2021 – OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie Claude COUTURIER est nommée secrétaire de séance
Arrivée de M. C. GROSGURIN

N° 2.2021 – OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02/09/2021

Au registre sont les signatures.

N° 3.2021 – OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur Sébastien JUHEN - Une présentation générale de la situation est transmise à l'assemblée présente par le biais d'un rapport de présentation.

Le Budget primitif constitue un acte majeur du conseil municipal. Il est voté par nature et par chapitre.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale. C'est pourquoi le Budget prévisionnel 2021 n'avait pas été voté par l'ensemble des élus en mars dernier, et occasionné la démission de quatre élus dont madame le maire.

C'est également un document de prévision budgétaire permettant aux services de mettre en œuvre ses priorités et sa stratégie financière du mandat.

Considérant les motifs évoqués, le budget 2021 a été réalisé par la Chambre Régionale des Comptes et validé par la madame la Sous-Préfète de l'Ain.

Hors, Les projets du conseil municipal sont nombreux et pour certains urgents et ils ne peuvent être engagés que si des crédits budgétaires suffisants sont prévus au budget prévisionnel (BP).

Le BP peut être modifié par Décision Modificative (DM) votée par le conseil municipal qui consiste à diminuer/augmenter les crédits budgétaires.

Afin de rentrer dans les éléments plus précis, plusieurs décisions modificatives sont présentées comme suit et des précisions sur les différents crédits ouverts sont apportées.

DM 1 augmentation de crédits en section d'investissement

Cette DM1 comprend plusieurs jeux d'écritures et différents objets qui sont présentés par différents rapporteurs.

Rapporteur Jean-François JOLY

Objet : PARKING ECOLE – Tranche 1 – Coût 14000[€]+3000[€]

Suite aux constats, à la présentation des éléments de stratégie financière, il est proposé de décomposer cette décision en deux phases et deux parties :

✓ Phase 1 : sur 2021

1. Dont une première partie permettant de mettre en œuvre la sécurisation aux abords de l'école avec une signalétique horizontale,
2. Et une seconde partie concernant la mise en place de silhouettes de prévention.

✓ Phase 2 : sur 2022

Elle sera envisagée sous réserve d'étude plus précise conditionnant le déplacement du parking de l'école.

Aussi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan pluriannuel d'investissement 2021/2022 et d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Réseaux de voirie

| | | |
|------|-------|-----------|
| 2151 | école | 17 000,00 |
|------|-------|-----------|

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la décision telle qu'elle a été présentée.

Rapporteur *Guillaume LEGAY*

Objet : CITY STADE –

Monsieur le maire par intérim rapporte qu'il s'agit d'une facture non comptabilisée concernant les travaux AEP (adduction en eau potable) lors de la création du city stade en 2019.

Cette facture impayée à la société des eaux gessienne s'élève à 1700€.

Aussi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver cette inscription budgétaire selon le montant annoncé et le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Réseaux d'adduction d'eau

| | | |
|-------|------------|----------|
| 21531 | city stade | 1 700,00 |
|-------|------------|----------|

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la décision telle qu'elle a été présentée

Rapporteur *Christian GROSGURIN*

Objet : SIEA : Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

Après la présentation des services du SIEA et le bilan sur l'état du réseau « éclairage public » de la commune, manifestement vétuste,

Considérant le point le plus critique sur le secteur des Egravines vers la Bussode,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'intervention nécessaire sur ce secteur dans les meilleurs délais et d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Autres réseaux

21538 bussode 2 000,00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la décision telle qu'elle a été présentée.

Rapporteur Guillaume LEGAY

Objet TRACTEUR –

Considérant le matériel et l'outillage de voirie à préparer pour la saison hivernale 2021/2022,

A la demande des services techniques, monsieur le maire par intérim demande d'inscrire l'achat d'une lame en acier pour équiper le tracteur cet hiver.

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver cet achat et d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Matériel et outillage de voirie

2157 lame acier 1 236,00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la décision telle qu'elle a été présentée.

Rapporteur Martine VIALLET

Objet LAVOIR –Zone comprenant l'immeuble des bains-douches, avec lavoir au rez-de-chaussée, et l'immeuble attenant Le Murganier.

Considérant la zone très dégradée, la commission travaux et patrimoine a décidé de prendre attache auprès du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Ain ;

Après visite sur place d'une architecte du CAUE, une proposition d'accompagnement à l'issue de cette réunion s'est avérée.

Sachant que le CAUE bénéficie d'une aide du Département prélevée sur la part départementale de la taxe d'aménagement, cela permet d'avoir une prestation de qualité à coût réduit.

Pour ce faire, il est proposé d'établir une convention bipartite lors de la prochaine séance du conseil.

Suite aux constats, à la présentation des éléments de stratégie financière, il est proposé de décomposer cette décision en deux phases :

✓ Phase 1 : sur 2021

- Fin 2021, lancement de la consultation pour l'étude technique et choix du prestataire, inscription en DM2 ou Budget primitif 2022 des crédits nécessaires à cette étude

✓ Phase 2 : sur 2022

- 1er trimestre 2022, réalisation de l'étude technique
- 2ème trimestre 2022, lancement de la consultation pour les travaux sur les seuls Bains-Douches/le lavoir et recherche des financements (souscription via Fondation du patrimoine, subventions)
- 2ème semestre 2022 et plus si nécessaire, travaux.

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal

- d'approuver le lancement de la consultation en 2021,
- d'accepter la proposition d'une convention bipartite entre la commune et le CAUE lors d'une prochaine séance de conseil municipal,
- d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Immobilisations corporelles en cours

2315

lavoir 2 835,00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la décision telle qu'elle a été présentée.

Total DM 1 - 24771€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM1 dans son intégralité.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM1 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM1 permet de réviser le BP 2021 et d'apporter de nouveaux débats d'orientations budgétaires,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.1

DM2 augmentation de crédits en section d'investissement

Rapporteur Jean-François JOLY.

Objet : CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Considérant le site internet de la commune devenu obsolète,

Considérant cet outil de communication essentiel et nécessaire à l'image du village,

Suite aux constats, à la présentation des éléments de stratégie financière, il est proposé de décomposer cette décision en deux phases :

- ✓ Phase 1 : sur 2021
- La rédaction d'un cahier des charges

- ✓ Phase 2 : sur 2022
- 1. Consultation des fournisseurs
- 2. Mise en production

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la conception d'un nouveau site internet plus attractif et d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

| | | | |
|----------------------------------|---------------|------|----------|
| Concessions et droits similaires | site internet | | |
| | | 2051 | Internet |
| | | | 2 000,00 |

Total DM 2 - 2000€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM2.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM2 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM2 permet de réviser le BP 2021 et d'apporter de nouveaux débats d'orientations budgétaires,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.2

DM3 augmentation de crédits en section d'investissement

rapporteur Martine VIALLET

objet : AGRANDISSEMENT CIMETIERE POUR INSTALLATION COLUMBARIUM (délibération CM du 16/10.2019)

Considérant la réalisation de la 1ère tranche de travaux mi-2020 –avec autorisation d'agrandir le cimetière, de construire un mur extérieur, et d'installer un portail,
 Considérant l'accord verbal entre les maires respectifs de Mijoux et Lajoux pour la 2^{ème} tranche de travaux en vue de créer un espace cinéraire en 2021,
 Considérant la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement à 50% dans chaque commune,
 Considérant le manque de crédits pour finaliser les opérations précitées,

il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver les travaux et d'affecter le solde des crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous :

Cimetière Columbarium et Portail

| | | | |
|----------------------------|-------|------|----------|
| Bâtiments et installations | 20412 | H.O. | 9 611,00 |
|----------------------------|-------|------|----------|

Total DM 3- 9611€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM3.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM3 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM3 permet de réviser le BP 2021,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.3

DM4 augmentation de crédits en section d'investissement

Rapporteur Sébastien JUHEN

Objet : BIENS IMMOBILIERS – ACQUISITION DE TERRAINS

Considérant la rétrocession à la commune de deux tènements sis « la Poste » en provenance de l'indivision RENAUD et RENAUD Consorts, traduits par acte notarié reçu par l'office Léman dont le siège social est à FERNEY VOLTAIRE, en date du 4.02.2021, et réglés en date du 11.06.2021 ;

Considérant qu'il reste à régler les frais de notaires liés à vente par manque de crédits budgétaires au BP 2021,

il est demandé aux membres du conseil municipal d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous afin de payer les frais de notaire relatif à cette vente

Frais de notaire terrains Poste

| | | | |
|--------------|------|------|----------|
| Terrains nus | 2111 | H.O. | 5 900,00 |
|--------------|------|------|----------|

Total DM 4- 5900€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM4.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM4 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM4 permet de réviser le BP 2021 et d'entériner cette affaire,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.4

DM5 augmentation de crédits en section d'investissement

Rapporteur Martine VIALLET

Objet : BOIS ET FORETS - Programme de travaux forestiers pour 2021 proposé par l'ONF :

Considérant le programme de Travaux sylvicoles de dégagement de semis résineux en 2021, parcelle forestière B3, pour 2890€,

Considérant la plantation d'épicéas sur 2 ha, parcelles forestières H1 et G1 pour 3500€,

Considérant le plan de financement approuvé selon convention et délibération du conseil municipal en date du 02.09.2021 en vue d'obtenir une subvention au titre de sylv'actes pour les dits travaux,

il est demandé aux membres du conseil municipal d'affecter les crédits nécessaires selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous selon les propositions de l'ONF.

Travaux Sylvicoles

| | | | |
|----------------|------|------|----------|
| Bois et forêts | 2117 | H.O. | 6 400,00 |
|----------------|------|------|----------|

Total DM5 -6400€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM5.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM5 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM5 permet de réviser le BP 2021 et d'autoriser le programme de travaux prévu par l'ONF,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération

CONTRE 0 ABSTENTION POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.5

DM6 augmentation de crédits en section d'investissement avec virement de la section de fonctionnement à l'investissement

Rapporteur Sébastien JUHEN

Objet : GESTION FINANCIERE

Considérant l'absence de crédits budgétaires disponibles en dépenses d'investissements, l'excédent prévisionnel du budget de fonctionnement, 2021 ;

Considérant La liste des projets d'investissement décrits ci-dessus nécessitant des augmentations de crédits pour un montant total s'élevant à 48682€ TTC,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'affecter les crédits nécessaires par virements d'une section à l'autre, selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous.

| | | |
|--|-----|-------|
| Virement à la section d'investissement | 023 | 48682 |
| Virement de la section de fonctionnement | 021 | 48682 |

Total DM6 -48692€€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM6.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM6 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de dire que cette DM6 permet de réviser le BP 2021 et sa balance générale,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.6

DM7 virements de crédits en section de fonctionnement

Rapporteur Sébastien JUHEN

Objet : Redevance SFR relais Hertzien années 2017.2018.2019.2020

Par une convention en date du 1^{er} janvier 2006, SFR et LA COMMUNE DE MIJOUX ont conclu une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain en Forêt Communale située à « La Vattay » ;

Les Parties prennent acte de ce que le 30 novembre 2018, SFR a apporté à la société HIVORY SAS son parc d'infrastructures passives d'antennes de réseau mobile national et des titres immobiliers, baux et conventions d'occupation attachés.

Les parties conviennent expressément que la présente convention, à compter de sa prise d'effet, annule et remplace de plein droit les stipulations des conventions antérieures et ses avenants éventuels.

Par conséquent, à la demande de La société HIVORY SAS il est nécessaire d'annuler les titres des années 2017 à 2020 au nom de SFR et de les reconduire au nom de la société HIVORY SAS pour le même montant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'affecter les crédits nécessaires par virements de compte à compte, selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous.

| | | | |
|---|-----|-----------|-----------|
| Dépenses imprévues | 022 | 5 000,00 | |
| Rémunérations d'intermédiaires et ho | 622 | 10 000,00 | |
| Titres annulés (sur exercices antérieur | | 673 | 15 000,00 |

Total DM7 -15000€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM7.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver la DM7 telle que présentée dans le document comptable et budgétaire joint,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9.7

DM8 & DM9virements de crédits en section de fonctionnement

Rapporteur Sébastien JUHEN

Objet : CIMETIERE – Exhumations 2020 et 2021

Vu la délibération du conseil municipal de Mijoux en date du 22.06.1936 acceptant de payer les 2/5 et demi des travaux relatifs au cimetière et à l'église situés sur le territoire de la commune de Lajoux à proximité de Mijoux ;

Considérant les exhumations faites par la commune de Lajoux au titre des exercices 2020 et 2021 et refacturées à la commune de Mijoux,

Considérant la prise en compte de l'avis du trésorier payeur concernant l'imputation budgétaire à prévoir cet effet, (non pas le compte 204 en investissement mais le compte 6718 en fonctionnement)

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'affecter les crédits nécessaires par virements de compte à compte, selon le plan comptable de la commune désigné ci-dessous.

| | | | |
|--------------------------------------|-----|--------|-------------|
| Dépenses imprévues | 022 | 656,00 | |
| Autres charges exceptionnelles sur o | | | 6718 656,00 |
| Dépenses imprévues | 022 | 250,00 | |
| Autres charges exceptionnelles sur o | | | 6718 250,00 |

Total DM8 –DM9-656€+250€

Monsieur le maire par intérim met aux voix cette DM8.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- d'approuver les DM8 et DM9 telles que présentées dans le document comptable et budgétaire joint,
- de donner mandat à monsieur le maire par intérim afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9

Monsieur le maire par intérim propose d'énoncer les autres travaux à prendre en considération sans délibération en section de fonctionnement

Rapporteur Dominique JULLIARD

Objet : REFECTION EN URGENCE DU PONT DE LA NICODE – Coût 7000€

Construit par le SIVOM afin de traverser la rivière, ce pont n'a pas été entretenu depuis le transfert de compétence à la CAPG. C'est ainsi qu'un incident est survenu cet été et une personne s'est blessée en traversant le pont.

Considérant la mise en danger de la sécurité des usagers dans un secteur touristique,

Considérant le passage de la dameuse pour les activités nordiques l'hiver sur le pont,

Monsieur le maire par intérim rappelle que pour l'attractivité de la saison touristique, la réfection de ce pont est indispensable.

Pour se faire, une somme de 7000€ est prévue en entretien en section de fonctionnement

Rapporteur Jean-François JOLY

Objet : ADRESSAGE RUES ET HABITATIONS – RIVOLISATION – Phase 1 – Coût 2000€

Compte tenu de la dénomination et numérotation des voies actuelles qui posent problème, notamment aux services de distribution et autres sur la commune, il est nécessaire d'élaborer un diagnostic des voies.

Une première réunion s'est déroulée au printemps à la demande de « La Poste »

Une seconde réunion s'est tenue récemment avec le premier adjoint de Gex dont la commune vient de procéder à la rivolisisation.

Après discussion et concertation avec les services de la poste, il convient d'établir dans le cadre d'une étude une convention bipartite avec la commune dès 2021. Le coût prévu à cet effet est de 2000€ pour le prestataire.

Ensuite, des actions seront menées par la Poste (prestataire) en lien avec les élus et les habitants dès 2022 afin de concrétiser cet adressage de rues et d'habitations.

Monsieur le maire par intérim reprend la parole et remercie les élus de leur participation ; il souhaite évoquer après le chapitre dépenses, celui des recettes.

Suite à un important travail de recherche, des recettes non parvenues car non réclamées sont à venir :

- Le FCTVA 2019 dont la commune vient de recevoir l'arrêté correspondant (reste le FCTVA 2018 et 2020 à concrétiser),
- Les fonds de concours de la CAPG qui concernent à la fois le reliquat des trois années de participation aux frais de transports scolaires prévue par convention pour un montant évalué à 100000€ et celui du City stade pour un montant de 7500€ ;
- La subvention DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux) pour le City Stade d'un montant de 20000€.

N° 4.2021 – OBJET : CREATION COMMISSION « LA POSTE » ET NOMINATION DE MEMBRES

Monsieur le maire par intérim explique que les terrains de « la Poste » appartiennent à la commune et ce depuis le début de l'année comme cela a été évoqué en cours de séance.

Ces terrains, il faut en faire quelque chose. Il y en a une partie sur le PLU (Plan local d'urbanisme) qui prévoit une zone de développement touristique et une autre zone qui prévoit de l'habitation.

L'idée de cette commission est de travailler sur un projet pour permettre à un aménageur de proposer une solution en concertation avec les besoins de la commune et surtout prendre en considération ce que la commune souhaite avoir en terme touristique et en projet d'aménagement immobilier.

Cette commission va présenter et proposer des projets afin de créer un appel d'offres avec un cahier des charges bien précis pour faire appel à candidature aux promoteurs immobiliers.

Entendu l'exposé du maire,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 du règlement intérieur de la commune de Mijoux,

Considérant l'importance de l'ensemble immobilier de la Poste dans le patrimoine communal,

Considérant la nécessité de le promouvoir au mieux et de l'intégrer dans la charte paysagère de la commune,

Considérant la nécessité de maximiser et rationaliser son utilisation et d'en faire le meilleur usage au profit du développement touristique de la commune et des habitants,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, il est décidé

- La création d'une commission ad hoc pour l'ensemble immobilier des terrains la « Poste »
- De désigner les Membres suivants :
 - Guillaume LEGAY, maire et président de droit
 - Christian GROSGURIN
 - Dominique JULLIARD
 - Jean-François JOLY
 - Martine VIALLET

Après les élections partielles municipales prévues les 10 et 17 octobre prochain pour élire quatre nouveaux membres du conseil municipal, la proposition d'intégrer cette commission leur sera évoquée.

CONTRE ABSTENTION POUR 7 VOIX

Délibération 01247.2021.9

N° 5.2021 – OBJET : POINTS DIVERS

COL DE LA FAUCILLE

Intervention de Jean-François JOLY

Réaction sur les activités et animations d'été au col de la Faucille

➤ **PROBLEMES AVEC LA TYROLIENNE-LA LUGE D'ETE-et LE TELECOMBI**

Celui-ci explique que par rapport à l'article de presse diffusé dans le gessien, il est très inquiet sur la situation, tout comme la CAPG.

Le bilan est catastrophique, c'est pourquoi la CAPG est prête à aller en justice s'il le faut.

Il explique que la Tyrolienne a été réparée et malgré tout, quelques temps après, elle est à nouveau tombée en panne ;

Apparemment, le fournisseur a eu des difficultés à se faire livrer les pièces nécessaires à la réparation et du coup, tout s'est arrêté pour une question de sécurité. Aussi, en même temps, on lit dans la presse que cette société fait une inauguration en grande pompe d'une passerelle entre la Savoie et l'Ain au-dessus du Rhône.

A noter, que ce fournisseur a beaucoup d'énergie pour aller ailleurs, mais pour nous, on a l'impression qu'il n'en a pas énormément.

Rappel – ce sont les animations « phare » de la commune et malgré cela, il y a eu un retard dans la livraison des pièces pour la troisième année consécutive et dans les réparations.

Des plaintes ont été déposées à l'Office du Tourisme de Mijoux.

Sachant que la révision sur la luge a coûté près de 300000€, personne ne comprend la situation. La perte d'exploitation est importante, et c'est un véritable préjudice pour la commune en termes d'image véhiculée.

Concernant le télé combi, une révision a été faite aussi, une pièce a été changée puis a cédé de nouveau quelques jours après. Pièce importante dans le dispositif de sécurité et qui ne pouvait ni démarrer le moteur de secours ni faire fonctionner le moteur principal.

Monsieur le maire par intérim déplore également ce constat exposé par JF JOLY et indique que la CAPG partage cet agacement par rapport à la Tyrolienne et ces autres activités. Une étude est menée quant aux préjudices subis par la CAPG et le SMMJ par rapport à cette perte d'exploitation sur une saison complète.

JF JOLY dit qu'il serait judicieux de se joindre à la CAPG

Il évoque des données chiffrées :

- ✓ -25% de fréquentation au village de Mijoux alors qu'il en ressort 120% à Lelex.
- ✓ Dans toutes les stations de montagne, il y a eu une hausse de fréquentation.

D'où la volonté de Guillaume LEGAY, suite à sa rencontre avec Patrice DUNAND, Président de la CAPG de clarifier les choses et de redémarrer un dialogue de partenariat avec l'agglo.

Grâce à cette rencontre, une main s'est tendue et la commune de Mijoux a une véritable carte à jouer avec la CAPG en allant vers le dialogue et s'inscrire dans les projets.

Il est rappelé que les élus chargés des commissions doivent se rendre aux réunions afin de prendre connaissance des projets « aménagement » ou « tourisme » et participer à ces commissions afin de prendre part aux débats et ainsi porter la voix de la commune dans ces instances décisives.

D. JULLIARD rappelle que d'autres interlocuteurs comme le Département ou le SMMJ sont tout aussi importants.

La séance est close à 20h45

Le maire par intérim,
Guillaume LEGAY

| | |
|-----------|--|
| LEGAY | |
| JOLY | |
| GROSGURIN | |
| JUHEN | |
| COUTURIER | |
| VIALLET | |
| JULLIARD | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |